

Dossier

GÉRER LES DÉCHETS DE CHANTIER DE BÂTIMENT, TOUS CONCERNÉS !

Le mois de juillet 2021 a marqué l'arrivée d'une nouvelle réglementation pour les professionnels du bâtiment.

La loi « anti-gaspillage et économie circulaire » (AGEC) vient en effet ajouter de nouvelles règles pour les producteurs ou détenteurs de déchets de construction et de démolition afin de recycler les déchets et donc de préserver les ressources naturelles, éviter la pollution des sols et diminuer les gaz à effet de serre.

Enfouissement sur site, stockage en décharges sauvages ou encore brûlage... Il est temps de mieux gérer les déchets sur les chantiers ! Quels sont les différents types de déchets et comment les évacuer ? Quelles sont les bonnes pratiques de recyclage pour vous faciliter le quotidien ?



CHAQUE ANNÉE
EN FRANCE,
LE SECTEUR
DU BÂTIMENT
PRODUIT
46 MILLIONS
DE TONNES
DE DÉCHETS.

GESTION DES DÉCHETS : LA FILIÈRE BÂTIMENT EN PREMIÈRE LIGNE

SELON L'ADEME, RÉALISER LE TRI DES DÉCHETS SUR LE SITE MÊME DE L'OPÉRATION PERMET UNE RÉDUCTION DES COÛTS DE L'ORDRE DE 30 % À 40 % CAR, EN CAS DE MÉLANGE, LE PRIX PRATiqué EN DÉCHETTERIE EST CELUI DU DÉCHET LE PLUS CHER.

Chaque année en France, le secteur du bâtiment génère 46 millions de tonnes de déchets qu'il convient de trier et de prendre en charge. Si cela est quatre fois moins que les travaux publics (185 millions de tonnes), c'est quand même plus que les ménages qui en produisent 30 millions de tonnes. Les déchets du bâtiment sont issus de trois secteurs d'activités différents : 51% de la démolition et déconstruction, 36% de la réhabilitation et rénovation et 13% de la construction neuve (source : étude ADEM REP Bâtiment 2021).

L'IMPORTANCE DE RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS DE CHANTIER

Face à cet enjeu, l'Europe a fixé l'objectif de 70 % de valorisation des déchets du BTP à l'horizon 2020. Aujourd'hui, la bonne gestion des déchets est devenue une obligation et concerne l'ensemble des acteurs du secteur :

maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, gestionnaires de déchets, etc.

Un effort de gestion et de traçabilité des déchets du bâtiment est attendu, ceci afin d'éviter les situations de dépôts sauvages ou les brûlages sur chantier dont les coûts d'évacuation et de traitement pèsent lourd sur le budget des collectivités.

S'y ajoute un aspect financier encore trop peu connu des professionnels : mieux gérer ses déchets de chantier permet de réaliser des économies. En effet, selon l'ADEME, en moyenne, une gestion efficace des déchets de chantier permet une réduction des coûts de l'ordre de 30 à 40%. Prévention, tri sur chantier, recyclage, réutilisation, réemploi... sont autant de leviers qui contribuent à la mise en place d'une économie circulaire pour une utilisation plus efficace des ressources.

DES RÉGLEMENTATIONS
DUREMENT SANCTIONNÉES
EN CAS DE NON-RESPECT :
JUSQU'À DEUX ANS
D'EMPRISONNEMENT ET
75 000 € D'AMENDE.

DÉCHETS DU BÂTIMENT : DES NOUVELLES OBLIGATIONS DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2021

Dans le cadre de la loi « anti-gaspillage et économie circulaire » (AGEC), deux nouvelles mesures s'appliquent depuis le 1^{er} juillet 2021. Ce décret vise à renforcer la traçabilité des déchets et à lutter contre les dépôts sauvages de déchets malheureusement trop souvent légion dans le secteur du bâtiment. Quelle que soit votre activité ou la taille de votre entreprise, nous sommes tous concernés par la réglementation relative à la gestion des déchets. Explications.

UNE MENTION « DÉCHETS » DANS LES DEVIS TRAVAUX

Depuis le 1^{er} juillet 2021, les devis concernant des travaux de construction, de rénovation et de démolition de bâtiments doivent désormais contenir une mention spécifique concernant la gestion des déchets.

Voici les éléments qu'il faut préciser :

- l'estimation (en poids ou en volume) de la quantité totale des déchets générés par l'entreprise pendant le chantier
- les modalités de gestion et d'enlèvement de ces déchets, la nature des déchets pour lesquels une collecte spécifique est prévue

- l'adresse du ou des point(s) de collecte où l'entreprise de travaux prévoit de déposer les déchets issus du chantier
- l'estimation des coûts associés à la mise en place de gestion des chantiers.

Retrouvez plus d'infos et un
exemple sur devis via ce QR code :



UN BORDEREAU OBLIGATOIRE POUR LE DÉPÔT DES DÉCHETS

En outre, un bordereau de suivi doit être rempli pour tout dépôt de déchets de travaux en centre de collecte. C'est la déchetterie, le prestataire ou le repreneur de déchets recueillant vos déchets de chantier qui vous fournira ce document désormais obligatoire.

Celui-ci, fourni gratuitement par le lieu de collecte, doit être rempli et signé également par l'entreprise à l'origine des travaux. Il doit préciser l'origine, la nature et le volume de chaque déchet collecté. Il est rempli et co-signé par l'entreprise. Celui-ci est à conserver avec le dossier du chantier en cas de contrôle.

3 GRANDES FAMILLES DE DÉCHETS DE CHANTIER

LES DÉCHETS INERTES

Environ **211,3 Mt / an** pour le BTP. Les déchets inertes représentent **72%** des déchets du BTP. Terre, céramique, béton, tuiles, parpaings, briques, pierres, gravats, verre ou matériaux de terrassements

Les bons gestes :

À déposer dans un centre de recyclage ou dans une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI) ou décharge de classe 3 (avec accord).

LES DÉCHETS NON INERTES NON DANGEREUX

13,2 Mt pour l'ensemble du BTP dont 9,7 Mt pour le secteur du bâtiment, particulièrement dans le second œuvre Les déchets non inertes non dangereux représentent **26 %** des déchets de la filière du BTP. Isolants, métaux, bois, plâtre, plastique ou emballages

Les bons gestes :

- Si les emballages ne dépassent pas les 1100 L / semaine, ils peuvent être gérés par le service de collecte des déchets d'emballage.
- Au-delà, ils doivent faire l'objet d'un réemploi et être traités par une société spécialisée.
- S'ils ne peuvent pas être recyclés ou incinérés, ils sont à remettre à des installations de stockage dédiées (ISDND).
- S'ils ne peuvent pas être triés, ils sont à remettre en déchetterie de classe 2.

LES DÉCHETS DANGEREUX

Environ **3 Mt** pour le BTP. Les déchets dangereux représentent **2%** des déchets du BTP. Huiles, goudron, amiante, piles, plomb, peintures et vernis, hydrocarbures

Les bons gestes :

À déposer emballés et étiquetés dans une ISDD. Les produits explosifs doivent être directement retournés au fabricant.



TRIEZ LES DÉCHETS À LA SOURCE POUR FACILITER LEUR RECYCLAGE ET VALORISATION

La solution la plus simple pour trier efficacement ses déchets est de disposer de plusieurs bennes directement sur le chantier, typiquement chacune dédiée à un type de déchet. Veillez à bien isoler les déchets dangereux des autres déchets sans quoi le recyclage serait impossible et le coût de traitement plus élevé.

JEAN-FRANÇOIS CARREL : « LA GESTION DES DÉCHETS COMMENCE PAR LE TRI À LA SOURCE »



Quand le dirigeant de Carrel Énergies et Adhérent Synerciel, Jean-François Carrel, évoque les raisons qui l'ont poussées à mettre en place la gestion des déchets dans son entreprise, il cite pèle mèle les pertes de temps liées à ces encombrements, la mauvaise image pour l'entreprise et le coût financier important de tous ces traitements.

« La gestion des déchets du bâtiment implique de penser au devenir des déchets dès l'organisation du chantier, explique le spécialiste en énergies renouvelables, pompe à chaleur air-eau et géothermie basé en Isère. Il faut recenser les déchets, distinguer les déchets valorisables des autres pour permettre de réduire le volume, mais aussi de faciliter le tri des compagnons directement sur le site de l'opération. Tout est question d'organisation et d'anticipation. »

LE PERSONNEL FORMÉ AU TRI SÉLECTIF

Au départ, la collecte sélective des déchets de chantier peut s'avérer

complexe. « Il a fallu expliquer à mes salariés l'intérêt de trier les déchets à la source et leur apprendre à trier les déchets au fur et à mesure de leur production. Dans l'entreprise, trois bennes dédiées sont prêtes à recevoir les déchets : acier, cartons et emballages, plastiques et polystyrènes. Une petite poubelle est réservée aux cartouches de silicone qui peuvent être toxiques. Enfin, un véhicule est spécialement affecté aux transports des matériaux lourds, comme les chaudières. »

PLUS JE TRIE, MOINS JE PAIE CHER. JE GAGNE DE L'ARGENT AVEC LE TRI DES DÉCHETS DE CHANTIER !

« Si le tri des déchets directement sur le chantier n'est pas obligatoire, trier en dehors du chantier ou faire trier ses déchets par un prestataire extérieur s'avère plus coûteux. La mise en place de plusieurs bennes permet de diminuer l'ampleur du tri ultérieur et donc, le coût de traitement des déchets. Sans compter le gain de temps, car quand il faut trier après, tout est à refaire », souligne Jean-François Carrel.

REPRISE DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

« Chez Carrel Énergies, nous sommes également engagés pour faciliter l'économie circulaire. La pénurie des matériaux pose de plus en plus de problèmes et, faute de bois, le prix des palettes augmente au point de devenir une denrée rare. Avec nos distributeurs, nous avons mis en place un système de récupération des palettes pour une nouvelle utilisation. Cela m'évite de les envoyer en déchetterie avec, à la clé, un gain financier ».



À la loupe

CES OUTILS UTILES POUR VOUS AIDER

LE SITE DÉCHETS BTP PAR LA FFB DU BÂTIMENT

Pour trouver le prestataire en charge du traitement des déchets au plus proche de votre chantier grâce à la géolocalisation.

dechets-chantier.ffbatiment.fr



L'APPLI CALCULS DU BÂTIMENT

Pour commander la juste quantité de matériaux et produits nécessaires, pour éviter de jeter les surplus et prévoir la bonne quantité de matériaux.



L'APPLI STOCKPRO

Pour revendre vos surplus et matériaux issus des retours chantiers.